

## **TEXTE COMPARATIF**

*(Document de travail - texte ne pouvant être amendé)*

### **Proposition de loi pour la protection foncière des activités agricoles et des cultures marines en zone littorale.**

*(Deuxième lecture)*

—

---

Le présent texte comparatif ne constitue qu'un document de travail faisant apparaître l'évolution du texte à l'issue des travaux de la commission. Figurent :

- ~~en caractères barrés~~, les dispositions que la commission propose de supprimer ;
- **en caractères gras**, les dispositions introduites par la commission.

Les liens dans la marge de droite permettent un accès direct au dispositif de chaque amendement adopté par la commission.



---

**Article 5**

*(Non modifié)*

À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, après les mots : « cultures marines », sont insérés les mots : « et d'exploitation de marais salants ».